



Rapport RSE 2021



Préambule :

Ce document est établi en s'appuyant sur la trame d'un questionnaire RSE de l'AFNOR réalisé le 29/09/2016 pour le compte de la société Air France et d'un questionnaire ECOVADIS pour le compte des sociétés Crédit Agricole et Alstom Transport.

Ce questionnaire a servi de modèle pour la constitution du rapport RSE d'AFC tant dans sa constitution que dans son évolution.

Le rapport se divise en 3 thèmes principaux :

Responsabilité sociale d'AFC vis-à-vis de son personnel

Responsabilité environnementale d'AFC dans son activité quotidienne

Responsabilité sociétale d'AFC dans son action quotidienne

Sommaire

Sommaire :

A. Responsabilité sociale d’AFC vis-à-vis de son personnel	Page 4
A.1 Santé et sécurité	Page 4
A.2 Management des ressources humaines	Page 5
A.3 Gestion des emplois et des compétences	Page 5
A.4 Insertion et handicap	Page 6
B. Responsabilité environnementale d’AFC dans son activité quotidienne	Page 7
B.1 Management de l’environnement	Page 7
B.2 Gestion et traitement des rejets	Page 7
B.3 Eau	Page 9
B.4 Energie	Page 9
B.5 Interaction avec la biodiversité	Page 10
B.6 Veille et conformité réglementaire	Page 12
C. Responsabilité sociétale d’AFC dans son action quotidienne	Page 13
C.1 Pratiques de la fonction achat	Page 13
C.2 Eco-socio-conception des biens et services	Page 13
C.3 Politique et ambitions	Page 13
C.4 Relations avec les parties prenantes	Page 14
C.5 Loyauté dans les affaires	Page 15
C.6 Ancrage territorial	Page 17

A. Responsabilité sociale d'AFC vis-à-vis de son personnel

A.1 Santé et sécurité

Médecine du travail :

AFC répond à ses obligations en matière de santé de son personnel par envoi de convocation auprès de la médecine du travail pour chaque embauche de nouveau salarié et par renouvellement périodique pour les salariés déjà en poste.

En ces temps particuliers de pandémie, les convocations auprès de la médecine du travail se poursuivent.

AFC tient compte des commentaires transmis par la médecine du travail et recense les fiches individuelles d'aptitude médicale.

Documents annexes : fiche d'aptitude du travail et convocation en ligne pour renouvellement périodique (convocation_enligne_medecine_dutravail.pdf).

Mutuelle entreprise :

AFC a mis en place depuis quelques années déjà une couverture santé complémentaire (mutuelle santé) généralisée à l'ensemble de son personnel.

Le choix de la mutuelle santé a été validée par les représentants du personnel (tous collègues) et par les représentants du comité de pilotage du RSE.

AFC renouvelle chaque année un contrat d'assurance collective Santé auprès de sa société d'assurance AXA pour l'ensemble de ses salariés.

Document annexe : Renouvellement du contrat d'assurance collective santé

Mesures de gestion et protection du personnel liées à la pandémie COVID-19 :

Dans un souci de protection du personnel face aux risques liés à cette pandémie, AFC a généralisé le télétravail à tout le personnel d'AFC.

AFC a équipé d'ordinateurs portables supplémentaires et a organisé les jours de télétravail et de présentiel afin de réduire au mieux les déplacements des employés et limiter la présence de salariés dans les bureaux partagés.

Pour renforcer la protection du personnel, et en concertation avec les représentants du personnel et du comité RSE, une note de service est également affichée dans chaque étage, rendant obligatoire le port du masque dans l'ensemble de l'établissement pour TOUS (personnel et personnes externes).

Distribution de masques : AFC met à disposition de toute personne pénétrant dans les locaux, des masques chirurgicaux pour les personnes ayant oublié le leur.

A chaque étage est disposé un distributeur de gel hydro alcoolique.

Document annexe : Note de service sur port du masque et distanciation sociale

Sécurité du personnel :

Conformément à la loi, AFC fait vérifier chaque année par une entreprise agréée (SICLI) les extincteurs disposés dans l'ensemble de l'établissement. Les panneaux d'évacuation du bâtiment sont contrôlés et vérifiés pour que les informations nécessaires soient immédiatement visibles et lisibles (schémas, symboles, caractères, emplacements)

Pour assurer la sécurité du personnel, 2 interphones sont placés aux entrées de l'établissement afin d'éviter tout type d'intrusion.

Les membres du service logistique d'AFC sont équipés de gants et chaussures de protection.

Documents annexes : Facture SICLI et photos des plans d'évacuation.

A.2 Management des ressources humaines

Le personnel est couvert à 100% par la convention collective du commerce de Gros (n° convention collective : 3044) et est représenté par des Représentants du personnel conformément à l'article L2312-1 du code du travail.

L'effectif d'AFC comprenant 31 salariés, 2 collègues les représentent :

- Collège employé
- Collège cadre

A.3 Gestion des emplois et compétences

L'ensemble du personnel d'AFC est constitué d'emploi CDI. AFC recrute très rarement en CDD et ne fait jamais appel à l'intérim ou salariés déportés.

Bilan des compétences :

AFC établit chaque année un bilan de compétences auprès de ses salariés afin de juger au cours d'un entretien individuel, des résultats obtenus selon les objectifs fixés et des améliorations constatées.

Ce bilan établit individuellement permet de reconnaître les compétences de chaque membre du personnel dans sa fonction et accorder éventuellement des augmentations de salaire ou le versement de primes de fin d'année ou de reconnaissance en cours d'année.

Ce bilan favorise également la promotion de salariés à des fonctions de responsabilité et de cadre.

Ainsi, en 2019 et en 2018, 2 salariés ont vu leur statut passer d'employé à celui de cadre.

Ce bilan prend également en compte, selon les besoins de l'entreprise, les désirs de changement de poste.

Durant ces 4 dernières années, 3 personnes ont pu également évoluer dans leur fonction ou service.

Assistante Commerciale devenue Commerciale Grands Comptes.

Acheteuse devenue Chargée Marketing au service b2b.

Employé au service logistique devenu Responsable logistique.

Formations :

AFC encourage ses salariés à suivre des formations professionnelles valorisantes aussi bien à titre personnel qu'à titre de réponse aux besoins de l'entreprise.

Ces formations peuvent être délivrées en interne par le biais d'autres salariés d'AFC en vue d'un perfectionnement de l'accomplissement des tâches. Cette interaction entre salariés vise également à renforcer les liens entre eux et favoriser le partage des expériences.

Ces formations sont également délivrées par des organismes externes dont l'employé monte un dossier en vue de son obtention.

Document annexe : diplôme de formation niveaux 1 et 2 sur la technologie Prestashop

A.4 Insertion et handicap

Insertion professionnel et politique d'embauche :

AFC a pour objectif de contribuer favorablement à l'insertion professionnelle de jeunes entrant sur le marché du travail et participer ainsi à leur épanouissement social.

Chaque année, AFC recrute au moins un jeune adulte en sortie d'école ou ayant peu d'expérience et l'accompagne au mieux dans l'accomplissement de son métier, et ainsi pérennise son emploi.

Aucune distinction n'est faite quant au recrutement et chaque poste, selon les besoins de l'entreprise, est accessible (commerce, technique, administratif).

L'appartenance ethnique ou religieuse, l'âge du candidat, n'entrent en aucun cas dans les critères de sélection et d'emploi. AFC ne tient aucun registre faisant apparaître ces critères, car en plus d'être illégale, un tel registre serait contraire à la philosophie et la culture d'entreprise d'AFC.

La taille structurelle d'AFC, 31 salariés, ne souffre pas de formalisation de charte éthique mais repose sur une sensibilisation et une responsabilisation au quotidien sur les enjeux de la diversité.

AFC compte un personnel constitué de tranches d'âges diverses qui permet une cohésion par transmission du savoir et des rapports socio-professionnels cordiaux qui aident au développement humain de ces nouvelles recrues (l'échelle d'âge est large pour l'année 2020, puisqu'elle varie de 20 ans à 57 ans).

Il n'existe aucune forme de discrimination liée à l'âge dans le recrutement ou l'évolution des membres du personnel d'AFC. Tout le monde a sa place au sein de l'entreprise au regard des fonctions et objectifs fixés par leur métier.

La jeunesse d'un candidat ne saurait également être considérée comme un critère de recrutement et de politique salariale d'AFC. Pour exemple, les 2 derniers salariés embauchés par AFC ont respectivement 20 et 51 ans.

Ce recensement est uniquement indicatif et ne présente pas un caractère obligatoire à la politique générale d'AFC, ni à sa politique RSE et ne peut être tenu comme un critère discriminant.

Handicap :

AFC compte parmi ses salariés un employé handicapé et répond à l'ensemble de ses obligations sociales en matière d'insertion professionnelle : nature de l'emploi en adéquation avec le handicap, poste de travail modifié et horaires aménagés

Document annexe : Attestation Agefiph 2020

B. Responsabilité environnementale d'AFC dans son activité quotidienne

B.1 Management de l'environnement

Un comité de pilotage RSE a été mis en place en 2014. Ce comité se réunit chaque trimestre et présente des actions à conduire en vue de quantifier et minimiser l'impact environnemental des activités d'AFC.

Un SME interne a été créé pour mesurer les effets des actions entreprises.

L'environnement ne constitue pas l'unique tâche du comité de pilotage. Le volet social est pris en compte et les thèmes du bien être et de l'égalité homme femme sont récurrents.

Chaque rapport du Comité de pilotage est soumis à la direction pour validation et mise en application.

Documents annexes : Rapports du Comité de pilotage

B.2 Traitement des rejets et émissions de CO2

Le SME mis en place par le comité de pilotage, aidé par la Direction Générale, a pu mettre en place diverses mesures afin de réduire l'impact environnemental de ses déchets et rejets, et des émissions CO2 liées à son activité.

Gestion et traitement des déchets au quotidien

Le comité de pilotage RSE d'AFC incite au quotidien les salariés au respect de l'environnement par sensibilisation de l'impact personnel tels que la non-impression systématiques des mails, l'usage de Mugs personnels pour éviter les gobelets, l'extinction des lumières dans les espaces inoccupés, utilisation de papier et enveloppes recyclés ...

Ainsi, et en accord avec la Direction d'AFC, des affichettes sont placées à chaque étage pour rappeler ces "petits gestes" du quotidien.

Document annexe : Impact individuel pour sauver la planète

Gestion et traitement des déchets petits et moyens volumes

Divers boxes de récupération en carton pour les produits de papier, de consommables ou DEEE de petits matériels électroniques, sont disposés à chaque étage de l'établissement et sont récupérés par l'organisme Les Joyeux recycleurs.

Les Joyeux recycleurs est un éco-organisme solidaire pour les emplois de salariés en fin de parcours d'insertion professionnelle, ce qui a motivé AFC dans son choix de partenaire.

Document annexe : Joyeux recycleurs

Gestion et traitement des déchets à gros volumes

AFC est en contrat d'adhésion avec l'éco-organisme Ecologic, seul éco-organisme agréé pour les déchets IT des entreprises (organisme agréé par l'état). Voir contrat et attestation de contrat du 18/10/2019 et 24/10/2019.

Documents annexes : Attestation de contrat et Contrat d'adhésion Ecologic

Emissions de CO2

AFC produit indirectement des émissions de CO2 au travers ses prestataires transporteurs en charge de la livraison des marchandises sortant de l'entrepôt d'AFC à destination de ses clients.

Une politique de réduction des émissions de CO2 est menée depuis de nombreuses années en choisissant ses prestataires sur plusieurs critères dont l'impact environnemental (volonté de réduction d'émission de gaz à effet de serre, nature de flotte de véhicules aux normes Euro5 et Euro 6, tailles appropriées des véhicules selon les tournées).

Afin de poursuivre cet objectif, AFC propose systématiquement à ses clients un calendrier hebdomadaire des cadences de livraison par site, et les regroupent par zones géographiques pour réduire les émissions carbone liées au transport des marchandises.

Le nombre de rotation a ainsi baissé sur une année de 17.56 % pour un périmètre constant de nombre de marchandises livrées.

Les sociétés suivantes ont été choisies :

GEODIS

GEODIS est certifié ISO 14001 a obtenu la note d'évaluation EcoVadis de 90/100.

GEODIS a également le niveau Or et une note globale de 70/100 pour sa démarche RSE (évaluation Ecovadis).

GEODIS a rejoint le programme Eve de l'ADEME et renforce son engagement en faveur de l'environnement.

Comme chaque année, AFC demande à GEODIS son bilan carbone. Nous sommes à ce jour dans l'attente du bilan 2020.

82 % de la flotte de Géodis se compose de véhicules Euro 6, électriques, hybrides et au gaz naturel

Documents annexes : RSE Geodis 2017, 2018 et 2019. Nous attendons la publication du RSE 2020.

CHRONOPOST

Chronopost est certifié ISO 14001

Chronopost est signataire, depuis 2008, de la Charte Objectif CO2 (mise en place par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) qui propose aux transporteurs routiers de marchandises des engagements volontaires pour la réduction des émissions de CO2.

Chronopost a engagé diverses actions pour réduire son impact environnemental : flotte de véhicules propres, optimisation des trajets, développement de réseaux de proximité, écoconduite...

Chronopost développe sa flotte de véhicules alternatifs, qui comprend déjà 128 véhicules (électriques, au GNV, ou en mode doux : vélo, triporteur ou trolley à pieds). 100 véhicules utilitaires Voltia (8m3 Nissan) sont venus enrichir cette flotte en 2018.

Chronopost a reçu le trophée EVE 2020 de l'action la plus innovante pour la livraison 100% propre à Paris.

Chronopost a également le niveau Or et une note globale de 68/100 pour sa démarche RSE (évaluation Ecovadis).

Documents annexes : chrono_rapport_rse_2019.pdf. Nous attendons la publication du RSE 2020.

B.3 Eau

Le comité de pilotage RSE, en date du 18/11/2014 (N4-RSE2014), a proposé un objectif lié à la consommation d'eau à l'intérieur des locaux de l'entreprise, intitulé :

Réduction de la consommation liée à l'eau

Si à cette date l'objectif ne pouvait être atteint, ce dernier a été reconduit chaque année pour aboutir aux mesures suivantes effectuées les années suivantes :

- Installation de double chasse d'eau
- Installation de mousseurs aux robinets
- Sensibilisation du personnel au respect de la consommation d'eau et à l'anti-gaspillage

Les installations ont été réalisées et ont contribué à une baisse notable de la consommation d'eau de l'ordre de 34% en 2018 et reste sensiblement stable jusqu'à aujourd'hui (relevés des notes RSE N4-RSE2018, N4-RSE2019, N4-RSE2020).

B.4 Energie

Sur proposition du comité de pilotage du RSE d'AFC et après acceptation de la Direction Générale, notes N3-RSE2014 et N5-RSE2015, une chaudière à condensation a été installée. Les premiers relevés annuels ont constaté une baisse de consommation énergétique de l'ordre de 40 % (30 % liés au changement de mode de consommation et 10% liés au changement climatique).

Le SME dévoile que ces relevés sont globalement stables jusqu'à aujourd'hui.

Poursuivant sa campagne de réduction de consommation énergétique, des travaux de rénovation de son siège social parisien ont été engagés tels que la rénovation complète de la toiture afin de palier certaines "passoires" thermiques et diverses fuites.

Le SME interne a intégré ces mesures de consommation d'énergie. Les indicateurs de réduction de consommation d'énergie seront connus à la fin de 2021

B.5 Interaction avec la biodiversité

AFC est engagé depuis plus de 10 ans dans une démarche éco-responsable en modifiant certaines pratiques et certains usages aussi bien en interne qu'à l'externe.

Evolution des pratiques et usages :

AFC a évolué ses usages en supprimant tout type de matériaux non recyclables par des matériaux respectueux de l'environnement (suppression des matières plastiques et polystyrènes pour l'emballage des produits).

Pour exemple :

- AFC incite le personnel à limiter les impressions de documents et invite vivement à la dématérialisation de devis et factures par voie digitale.
- AFC encourage le personnel à supprimer les mails inutiles (suppression de 30 mails correspond à l'économie de consommation d'une ampoule de 60 W durant 24 H – source cleanfox).
- AFC a investi dans 3 compacteurs à papier Kraft PadPak 100% recyclable pour caller et protéger les produits dans les cartons d'emballage.
- AFC utilise également des matières d'origine végétale biodégradables, compostables et renouvelables pour caller et protéger les produits.
- AFC a multiplié les formats d'emballage afin de respecter au plus près du format des produits emballés et éviter ainsi le surpoids et le "sur-volume" des colis, et réduire ainsi l'empreinte carbone du poste livraison.
- AFC a procédé à une sélection de fournisseurs d'emballage avec pour critère (outre les coûts) leur implication et leur politique éco-responsable. Le choix s'est porté sur la société RAJA.

Document annexe : photographie compacteur

RAJA, notre partenaire, fournit à AFC l'intégralité de ses produits d'emballage. RAJA définit également le choix des produits vendus à AFC selon les critères de sélection suivant :

- Eco-conception des produits
- Produits issus de ressources renouvelables
- Réduction de déchets, de matières premières ou d'énergie

- Collecte sélective et valorisation des déchets

Eco-conception des produits :

Les produits éco-conçus sont certifiés par un écolabel soit Ecolabel EU, soit NF environnement, soit Blauer Engel.



Produits issus de ressources renouvelables :

Les produits biosourcés sont fabriqués à partir de matières issues de ressources naturelles renouvelables (papier, carton, bois, amidon de maïs et autres matières végétales). RAJA est membre de FSC® France (Forest Stewardship Council) et partenaire de PEFC France.



Réduction de déchets, de matières premières ou d'énergie :

Ces produits réduisent la production de déchets ou économisent des matières premières ou de l'énergie (produits recyclés, film préétiré, ...).



Collecte sélective et de valorisation des déchets :

Ces produits entrent dans le cycle de collecte sélective et de valorisation des déchets (recyclable, collecte sélective des déchets) : label Collecte Sélective, Recyclable (le produit est recyclable et peut être jeté dans la poubelle jaune partout en France), Bioplastique compostable (les produits ou matières premières concernées sont compostables de manière industrielle).



Les 5 R éco-responsables de RAJA : RECYCLER - REDUIRE - REUTILISER - REMPLACER - RENOUVELLER.

Document annexe : [RAJA-GREEN-5R-infographie.pdf](#)

B.6 Veille et conformité réglementaire

AFC s'assure et contrôle le respect des directives de sécurité du personnel en vigueur au regard de la législation et de ses responsabilités sociétales.

C. Responsabilité sociétale d'AFC dans son action quotidienne

C.1 Pratiques de la fonction achat

AFC entretient avec son principal fournisseur Tech Data une veille et un suivi de sa politique RSE

Document annexe : Principaux axes de la politique RSE et URL :

<https://fr.techdata.com/InTouch/MVC/Microsite/Public?categorypageid=3055&msmenuid=6959&corpregionid=43&culture=fr-FR>

C.2 Eco-socio-conception des biens et services

Produits et biens :

AFC est un distributeur de biens informatiques. L'éco-socio-conception de ces biens ne relève pas de sa compétence mais des fabricants et constructeurs ou assembleurs de ces biens.

Cependant AFC veille à proposer systématiquement à ses clients des bien labellisés Energy Star ou RoHS II.

Pour parfaire le recyclage ou la valorisation de ces biens (soit pour ses clients, soit à usage interne), AFC est en partenariat avec Ecologic pour le recyclage (voir question B.2 page 7) et Devitech pour la revalorisation du matériel.

Services et actions :

Le mail ayant un impact environnemental (19g de CO₂), AFC privilégie les campagnes e-mailing ciblées aux envois en masse à l'aveugle qui sont source de consommation énergétique.

Dernière campagne Logitech : 750 envois

Pour les activités marketing et commerciales b2b, Voici maintenant plus de 10 ans qu'AFC a mis fin aux catalogues papier par la digitalisation de son offre produit, mais sans avoir recours à un catalogue général sur portail internet qui engloutirait trop de ressources technologiques en serveurs gourmands en énergie.

AFC a toujours proposé à ses clients, une offre de catalogues électroniques personnalisés de taille modeste pour une meilleure gestion produits et des dépenses et consommation d'énergie liées aux serveurs internet, et visant à mutualiser les stocks pour minimiser l'impact environnemental des surfaces uniquement dédiées au stockage.

Un client = un site = peu d'utilisateurs habilités = trafic peu gourmand en consommation d'énergie

Un site comprend entre 100 à 350 produits et représente peu d'espace de stockage numérique.

C.3 Politique et ambitions

AFC a formalisé au travers sa politique RSE diverses campagne afin de réduire l'emprunte carbone de ses activités et en publiant régulièrement des comptes rendus liés aux améliorations obtenues et aux nouveaux objectifs.

C.4 Relations avec les parties prenantes

Entreprise et pouvoirs publics :

Au travers d'appels d'offres publics, AFC s'engage au respect des réponses apportées aux volets couvrant le RSE.

La nature des produits responsables ou non relève de la liste des produits fournis par les pouvoirs publics lors des appels d'offres. AFC ne peut se soustraire aux exigences de ces listes produits et de leur impact gouvernemental sous peine d'élimination directe à ces compétitions. En revanche, lorsque la liste est "ouverte" et prévoit une alternative possible, AFC propose la plupart du temps, des produits incluant des nouvelles technologies ou de normes dont l'impact environnemental est moindre (ces nouveaux produits tenant compte des nouvelles normes Energy Star et RoHS II).

Entreprise et syndicats :

Etant donné la taille d'AFC (inférieures à 50 salariés), AFC n'est pas tenu d'avoir un ou des syndicats au sein de l'entreprise.

Cependant, et conformément à la législation du droit du travail, AFC procède à l'élection de représentants du personnel composé de 2 collègues : collègue cadre et collègue employé avec chacun un représentant et un suppléant.

Les 2 parties, représentants du personnel et direction, s'accordent, négocient et communiquent ensemble afin de mener des actions communes liées au RSE.

Document annexe : Note de direction sur les mesures COVID chez AFC

Les membres du comité RSE établissent un plan de propositions et suivent la bonne mise en pratique des résolutions ou leurs évolutions. Ces propositions sont habituellement présentées chaque fin de trimestre.

Entreprise et clients :

Les clients d'AFC sont des Grands Comptes et des ETI.

Au titre du RSE, les relations sont de l'ordre de la bonne pratique des affaires commerciales et de leur loyauté (voir chapitre suivant 15).

Néanmoins, si AFC doit répondre aux demandes de produits définies par ses clients et intervient peu sur le respect de l'environnement des produits, sauf ceux Energy Star, ou intégrant pour la fabrication des produits recyclés dits "pet" tels que les sacoches et sacs vendus par logitech, Port Design ou encore Case Logic. AFC intervient surtout dans la pratique d'un volet majeur de son métier : la logistique et sa démarche en matière d'emballage produit pour les livraisons.

Ainsi, AFC propose systématiquement à ses clients de réduire considérablement l'impact environnemental des produits par une gestion raisonnée des livraisons (voir chapitre 6 "Traitement des rejets et émission de CO2" et chapitre 9 "Interaction avec la biodiversité").

AFC, agit ainsi, de manière directe et indirecte, sur l'impact et le respect environnemental des produits distribués.

Entreprise et collaborateurs :

AFC a mis en place en 2014 un comité de pilotage RSE qui veille sur la qualité de l'environnement au travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Ces actions sont parfois menées en collaboration avec les représentants du personnel afin d'apporter des solutions présentées à la direction générale d'AFC.

Entreprise et fournisseurs :

AFC n'inclut pas obligatoirement des clauses RSE dans les appels d'offres et d'achats. Cependant, le choix des partenaires fournisseurs révèle des pratiques et conduites d'affaires en conformité avec une politique RSE durable et progressiste (voir chapitre 11 "Pratiques de la fonction achat" schéma RSE Tech Data et chapitre "Traitement des rejets et émission de CO2 éco-organisme Ecologic et transporteurs GEODIS et Chronopost

AFC demande régulièrement les rapports RSE de ses principaux fournisseurs (rapports RSE 2017,2018 et 2019 de GEODIS).

AFC vérifie également tous les 3 mois que ses prestataires sont à jour de leurs cotisations sociales.

Entreprise et actionnaires

AFC ne compte que 2 actionnaires. Ce qui ne représente pas une partie prenante de l'entreprise dans les relations avec l'entreprise.

C.5 Loyauté dans les affaires

Préambule : AFC utilise 2 canaux pour la distribution de matériels informatiques et télécoms et de services.

- Canal classique de commandes sur devis
- Canal e-procurement pour des commandes via e-catalogues

Loyauté dans les affaires commerciales pour le canal classique :

AFC est engagé dans une démarche commerciale transparente. Les commandes issues de devis réalisés par AFC reprennent intégralement les éléments du devis sans distorsion ou variation de prix suivant les délais de validité inscrites.

Si rectification ou modification de prix, ces dernières font l'objet d'un devis avec une référence d'évolution et d'un nouveau délai contractuel de validité, et est trans mis au client AVANT émission ou enregistrement d'une nouvelle commande.

Les propositions commerciales émises par AFC, concernant la distribution de produits IT, fait toujours apparaître la référence, le descriptif court, le prix et la quantité prévue du produit, total général.

Exemple à joindre : devis complexe Eric sur affichage. Commande en relation avec le devis.

Les propositions commerciales émises par AFC, concernant une prestation de service, fait toujours apparaître : intitulé de la prestation, durée de la prestation, nombre d'intervenant, prix forfaitaire ou journalier, total général.

Documents annexes : devis prestations déploiements DOMITYS. Commande en relation avec le devis.

Loyauté dans les affaires commerciales pour le canal e-procurement :

AFC est présent chez ses clients Grands Comptes au travers de catalogues électroniques.

Chaque catalogue est contrôlé par l'acheteur client et chaque modification est validé par ce même acheteur.

Pour les catalogues intégrés aux plateformes des clients, ces modifications entraînent une action d'autorisation de publication par le client. Il ne peut donc y avoir de distorsion entre l'intention de modification et sa publication, cette dernière s'appuyant sur sa conformité.

Document annexe : Rapport de modification catalogue PSA

Pour les catalogues intégrés aux plateformes développées par AFC pour ses clients, toute modification entraîne une demande de validation auprès du clients par le biais de l'envoi d'un fichier type de liaison et de communication, dans lequel, le client retrouvera l'ensemble des composants du catalogue, ainsi que son historique sur 1 an. Ce fichier de liaison est la réplique du catalogue produits du client.

Documents annexes : fichiers template Air France et visualisation fiche produit, et fichier Banque Postale et site lbpcpm.

Ce fichier de liaison est un garant d'absence de distorsion entre l'intention et la publication du catalogue.

AFC participe également régulièrement à des appels d'offres pour de nouvelles affaires commerciales ou pour le renouvellement de contrats avec ses clients existants (publics ou privés). Ces mises en concurrence respectent les règles fixées par les cahiers des charges dans lesquels sont mentionnées les clauses d'interdiction de corruption, d'entente illégale et de pressions diverses vis-à-vis du client ou de la concurrence (chantage, intimidation, coercition, prévarication).

Ces interdictions sont relayées par la direction générale d'AFC dans une note interne rappelant les bonnes pratiques commerciales d'AFC, et de sa transparence d'ordre général vis-à-vis de ses clients.

(cf note RSE Q2 – 2019)

Loyauté dans les affaires d'achat

Pour s'approvisionner et exécuter son métier de distributeur de matériel IT, le service Achat d'AFC utilise 3 canaux d'achat :

- Canal achat grossiste
- Canal fabricant direct
- Canal achat internet

Canal grossiste :

AFC compte 3 grossistes principaux et historiques : Tech Data, Ingram Micro et Also

D'autres grossistes de moindre importance, et souvent spécialisés, viennent compléter ce canal achat.

Les achats étant conditionnés par la demande client, les pratiques du service Achat, au regard de la taille de ces grossistes et du volume d'affaire, ne peuvent être liées à un comportement abusif de position, chaque contrat de partenariat faisant l'objet d'une entente cordiale entre les 2 parties (grossiste et AFC).

Les bonnes pratiques d'achat, sa fidélité par rapport à ses fournisseurs, permettent à AFC de bénéficier d'encours élevés, supérieurs aux entreprises de même taille.

Canal fabricant direct :

Ce type de contrat est conditionné par l'acceptation et l'autorisation du client pour que le service Achat d'AFC bénéficie de contrat en direct du client. AFC joue un rôle de subrogation aux conditions émises par le client et validées par le fabricant (achat par stock, mark up définit à l'avance, restriction d'article au seul profit du client, prix d'achat et de cession négociés). Chaque modification fait l'objet d'une rectification de contrat ou d'un avenant.

Exemple Dell par Global Serve

Canal achat internet :

Le canal ne représente qu'un faible pourcentage du volume d'achats d'AFC. Néanmoins, AFC respecte les règles définies par les sites.

C.6 Ancrage territorial

Scolarité et génération future

Consciente du rôle social et sociétal que revêt chaque entreprise, AFC accueille régulièrement des élèves de 3^{ème} pour un stage de découverte d'entreprise d'une semaine. Ces élèves sont suivis par un tuteur référent déclaré auprès des autorités de l'Education Nationale.

Soucieux d'y apporter un caractère utile, ces élèves régis par convention, exécutent leur stage dans chaque service de l'entreprise selon le rythme journalier suivant (et conformément à la législation du travail) :

Le matin : découverte de l'activité d'un service (différent chaque jour)

L'après-midi : rédaction du rapport de stage dans le service du tuteur référent.

Pas de stage photocopie donc, mais une véritable découverte du monde de l'entreprise, de ses divers services et de leurs interactions.

Document annexe : Copie Séquence d'observation en milieu professionnel – Convention élève de 3ème

AFC accueille également des stagiaires professionnels liés à leurs études. Ces stages peuvent varier d'une période d'un mois pour les stagiaires de BAC Pro, et de 1 mois, 1 ou 2 ans pour les élèves de BTS, selon leurs spécialités.

Selon l'activité et les besoins d'AFC, des apprentis en alternance intègrent également le personnel d'AFC pour une durée de 2 ou 3 ans (de BTS en alternance à Master Pro en alternance).

Document annexe : Copie alternance fils de Lachmi

Aide aux organismes d'intérêt général et association sportive :

Par le biais de dons numéraires déclarés, AFC aide divers organismes d'intérêt général et une association sportive (sans affichage du nom d'AFC sur le maillot).

Documents annexes : Documents CERFA